

● (10.10 p.m.)

Croit-il les députés incapables d'assumer cette tâche? Croit-il qu'il peut y avoir conflit d'intérêts? Je lui rappelle que nous sommes chargés de défendre les intérêts des Canadiens et qu'ils le seraient davantage si la Chambre était représentée au sein d'organismes tels que ce conseil.

[Français]

**M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je pense que les propos tenus par l'honorable député ont, à bien des égards, beaucoup de mérite et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), le 20 février dernier, avait lui-même fait remarquer qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans les propositions avancées. Cependant, il avait profité de l'occasion pour soulever une série de questions, à l'époque, sur le rôle que devait jouer un député si le gouvernement décidait d'en nommer un au sein du Conseil des gouverneurs et quelles devraient être ses responsabilités.

Qu'il me soit permis de citer les questions que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait soulevées. Voici.

... Je crois qu'il m'incombe, à titre de membre du cabinet, de soulever certaines questions essentielles et d'exprimer une certaine façon... la nature des véritables relations qui doivent exister entre le Parlement et un organisme gouvernemental créé par le Parlement, puis, en définitive, comptable au Parlement. Cette question évoque la responsabilité et le rôle tant du ministre que du député.

Il disait également plus loin, et je cite:

Le rôle du député au sein du Conseil des gouverneurs n'est pas bien défini et l'imprécision entraîne un réel embarras pour le député lui-même, le Centre et le gouvernement. On a dit que le député sera l'intermédiaire entre le Centre et le gouvernement, ainsi qu'entre le Centre et le Parlement. Est-ce à dire que le député participe de plein droit aux délibérations du Conseil, qu'il en porte toutes les responsabilités en même temps qu'il représente le Parlement qu'il doit renseigner sur ces activités? Doit-il décider de lui-même ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas?

Cette série de questions indique évidemment que le rôle doit être clairement défini avant que le gouvernement ne songe à faire semblable nomination.

\* \* \*

LE CANADIEN NATIONAL—LA PENSION DES RETRAITÉS—  
LA HAUSSE SOUHAITÉE PAR LE COMITÉ

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme on peut le voir à la page 514 du harnard du vendredi 23 octobre, j'ai posé la question suivante au ministre des Transports:

Le ministre est-il en mesure d'informer la Chambre du résultat de ses échanges de vues avec le CN sur l'octroi d'augmentations de salaire par cette compagnie, conformément à la recommandation faite par le comité permanent de la Chambre et approuvée par la Chambre elle-même?

[M. Stewart (Cochrane).]

Voici ce que le ministre des Transports a répondu:

Non, monsieur l'Orateur, je suis loin d'être sûr qu'il serait opportun de ma part de faire rapport à la Chambre au sujet de mes échanges de vues avec la direction du CN. Je puis indiquer au député que j'ai transmis officiellement au CN les conclusions du comité et la décision de la Chambre. S'il y avait un élément nouveau, dont j'aurais lieu de faire état, je n'y manquerais pas, mais je pense que cette affaire suivra son cours normal et que l'on en entendra parler lors des questions posées au comité ou de quelque autre manière.

Rares sont les membres du cabinet pour qui j'éprouve autant de respect que le ministre des Transports, mais je lui dis en toute amabilité que je ne crois pas qu'il puisse se dissimuler derrière des déclarations de ce genre. Le Parlement est saisi depuis nombre d'années de la question des pensions versées aux employés du CN à la retraite. De fait, nous l'examinons depuis des décennies, grâce à certains d'entre nous. Finalement le printemps dernier, à la suite de la hausse de pension accordée aux fonctionnaires à la retraite et à la lumière de certains autres faits, le gouvernement a consenti à faire étudier cette question par le comité permanent des transports et des communications. Ce comité a étudié toute la question des pensions du CN très consciencieusement et a présenté ce que j'estime être un rapport très utile et important.

Ce rapport a été adopté le mercredi 9 septembre 1970 par le comité et présenté à la Chambre par le président du comité le lundi 5 octobre 1970. Deux jours plus tard, le mercredi 7 octobre, à la suite d'une motion, la Chambre adoptait le rapport à l'unanimité. En d'autres termes, il représente la volonté de la Chambre des communes à cet égard. Il est volumineux. Je n'ai pas le temps de le lire ce soir, mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un élément qui me semble important. Au cours des recommandations, le comité nous signale ce qu'a fait le Parlement pour majorer les pensions en vertu des régimes de pensions de retraite du Canada et la loi sur la sécurité de la vieillesse. Il nous signale aussi ce qu'a fait le Parlement pour augmenter les pensions des fonctionnaires à la retraite non seulement dans l'immédiat mais aussi rétroactivement. Voici ce qu'on lit à la page 36:14 du rapport:

Le comité recommande fortement que ces principes soient adoptés sur une base plus large et que d'autres grands employeurs, y compris les sociétés d'État, reconnaissent leurs obligations et suivent l'exemple du Parlement à cet effet. Le comité recommande expressément que les chemins de fer Nationaux du Canada adoptent ces principes sur-le-champ.

Je ne peux pas dire que je suis pleinement d'accord avec mon honorable ami, le député de Cochrane (M. Stewart), dans sa campagne actuelle, mais je lui donne maintenant des munitions. Le Parlement s'exprime ici très clairement sur une question importante, cependant il semble qu'il ne puisse faire plus que de formuler une recommandation. Nous ne pouvons pas dire au Canadien National: «Voici ce que vous ferez.» Néanmoins, monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement, par l'entremise du ministre des Transports (M. Jamieson), peut venir bien près de cela. Le ministre des Transports pourrait, tout au moins, avoir un entretien sérieux avec le président du Canadien National et chercher à savoir pourquoi la société n'est pas disposée à donner suite à cette recommandation, si tel est le cas.